

AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE CHAILLOUÉ

Dossier N° PA 061 081 22 A0001

Déposé le 27/01/2022

Affiché en mairie le

CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

Par : SASU AUTHENTIK

Demeurant : Le Bois Maheu 61500 CHAILLOUÉ

Pour un terrain

Cadastré : ZK0055, ZL0047, ZL0048, ZL0049, Surface : 367455 m²
ZL0050, ZL0051, ZL0052, ZL0053, ZL0054,
ZL0055, ZL0056, ZL0057, ZL0058, ZL0059,
ZL0075, ZL0076, ZL0077, ZL0081, ZL0082,
ZL0084

Situé : LE BOIS MAHEU 61500 CHAILLOUÉ

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (Art. R. 111-2) ?

OUI NON

Nature des nuisances : Distance :

Le terrain est-il situé dans un secteur à risques ?

OUI NON

Nature :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Le terrain ci-dessus est ou sera desservi dans les conditions suivantes:

Desserte	Suffisante	Insuffisante
Eau potable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Électricité BT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le projet susvisé doit-il être assujéti aux participations suivantes ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1),

instituée par délibération du :

Délibération spécifique liée au projet en date du

Montant : (à joindre pour chaque projet)

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du :

Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9)

Délibération en date du

Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du

Montant :

4. FISCALITE applicable sur le territoire communal

T.L.E. Instituée par délibération en date du :

En cas de projet de logements sociaux h.l.m. : la commune a-t-elle délibéré pour exonérer les logements réalisés par les organismes h.l.m. ? OUI NON

Si oui, date de cette délibération :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS

Observations du maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures) :

.....

Son intégration dans l'environnement (plantations et aménagement des abords) :

.....

Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ?

.....

ACCES

Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ? OUI NON

Observations :

.....

AIRES DE STATIONNEMENT

Observations du maire :

.....

6. AVIS DU MAIRE

Favorable (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu) :

.....

Defavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations figurant aux rubriques ci-dessus) :

.....